

Ingénieur informaticien

il obtient un **CAP de charpentier**



Olivier, 32 ans, ingénieur informaticien, depuis 7 ans dans une grande entreprise du secteur des télécommunications. Il souhaite devenir charpentier. Récit...



Cette fiche est le témoignage d'un salarié ayant effectué un Congé Individuel de Formation. Elle concourt à illustrer les différentes étapes d'un parcours, les difficultés et les choix effectués.

Après le Bac, Olivier suit les conseils de ses parents et se dirige vers des études longues. Parallèlement, il travaille en CDI à temps partiel successivement dans 3 entreprises d'informatique. La dernière l'embauche comme ingénieur en développement informatique après l'obtention de son diplôme.

Après 5 ans, dans son poste d'expert sur un progiciel il se sent enfermé dans cette technologie et il demande une mutation au sein de son entreprise qu'il obtient en 2005.

Celle-ci lui permet de partir sur de nouvelles bases dans un contexte technique différent.

Sa hiérarchie le pousse à choisir l'une des trois voies possibles: chef de projet, architecte de systèmes d'information ou commercial.



LE PARCOURS D'OLIVIER

1997	DEUG Biologie
1998	Licence Informatique
1999	DESS Réseau applications documentaires et images
2000	Expert progiciel
2005	Mutation, changement de poste
2007	CAP Charpentier

Mais ces trois voies sont en inadéquation totale avec ses envies. De plus, il a la certitude que sa collaboration avec son entreprise et le secteur informatique en général sont en sursis.

En 2006, il contacte le Fongecif et participe à une réunion d'information. Lors d'un rendez-vous, la conseillère lui présente le bilan de compétences et lui explique l'intérêt d'engager cette démarche.

Il engage alors un bilan de compétences dont se dégage le projet de travailler dans la filière bois. Il rencontre alors des professionnels du secteur et affine son projet au cours de stages de mise en situation en charpente. Il s'aperçoit que ses compétences en informatiques sont utiles dans la phase de conception.

Avec le conseiller du Fongecif, il examine les conditions de mise en œuvre du projet: conditions de travail, type de poste, rémunération.

Il envisage d'être salarié quelques années afin d'apprendre le métier puis de s'installer.

Les freins et les contraintes sont identifiés: le salaire ne sera plus le même, sa compagne et lui ont bien étudié la problématique. Elle le soutient dans sa démarche. Les risques également liés au métier de charpentier: travail en hauteur, travail physique... sont pris en compte.

Il étudie également la solution de repli avec son employeur.

En 2007, le financement de sa formation est accordé. Il suit sa formation et obtient le CAP Charpentier. Mais des problèmes de santé, reconnus par un avis médical défavorable, ne lui permettent plus de persévérer dans cette voie.

Le retour à son poste de travail de départ est donc nécessaire. Le "pôle mobilité" de son entreprise lui permet de poursuivre sa réflexion sur un projet pouvant concilier ses contraintes et ses aspirations.

Il s'appuie alors sur le travail effectué auparavant avec sa conseillère du Fongecif et a acquis suffisamment de méthodologie et de recul pour être acteur dans la suite à donner à sa carrière et l'aborder de façon plus sereine.